



Publié le : 10/12/2010  
Transmis en préfecture le : 10/12/2010

## EXTRAIT

Du Registre aux délibérations  
Du Conseil de la Communauté

### Réunion du CONSEIL du 03/12/2010

Nombre de membres en exercice : 170  
Date de la convocation à la réunion : 26 novembre 2010

**Présidente : Mme Martine AUBRY**  
(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents (146): M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, Mme BIENCOURT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COISNE, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAVOINE, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, M. DELEBARRE, M. DELRUE, Mme DEMESSINE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, Mme DUHEM, M. DUQUENNE, M. DURAND, M. DURAND, M. DUSAUSOY, M. DUVAL, M. DUWELZ, M. ELEGEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MARCHAND, M. MASSART, Mme MASSIET ZIELENSKI, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. PACAUX, M. PARGNEAUX, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. RENARD, Mme RINGOTTE, Mme ROCHER, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, M. WILLOCQ, M. WOOD, M. ZOUTE

Excusés ayant donné pouvoir (23): M. BELIN (pouvoir à M. GABRELLE), M. BEZIRARD (pouvoir à M. DERUYTER), M. BLOT (pouvoir à M. AMIELH), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. DAUBRESSE (pouvoir à M. COUSIN), Mme DE CLERCQ (pouvoir à Mme DELACROIX), M. DROART (pouvoir à M. PICK), M. DUJARDIN (pouvoir à M. BERNARD), M. JACOB (pouvoir à M. BRAND), Mme JACQUOT (pouvoir à M. DEBREU), M. LEDOUX (pouvoir à M. CASTELAIN), M. LEGRAND (pouvoir à Mme DUHEM), M. MAIMOUNI (pouvoir à M. MACQUET), Mme MAUROY (pouvoir à M. PAUCHET), M. OURAL (pouvoir à Mme CULLEN), M. PASTOUR (pouvoir à M. DELRUE), M. REMORY (pouvoir à M. GRIMONPREZ), M. RICHIR (pouvoir à M. HENNO), M. TARDY (pouvoir à Mme RUSQUART), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), M. TIR (pouvoir à M. IFRI), Mme VANCOILLIE (pouvoir à Mme RINGOTTE), Mme WILLOQUEAUX (pouvoir à M. DEROO)

Excusés (1): Mme MULLIER

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - PLANIFICATION URB. & URBANISME

**RONCHIN - Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme - Inscription d'une Servitude de Mixité Sociale et d'une Servitude de Taille de Logement**

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - PLANIFICATION URB. & URBANISME

**RONCHIN - Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme - Inscription d'une Servitude de Mixité Sociale et d'une Servitude de Taille de Logement**

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**Ont signé tous les membres présents**

Par délibération du 16 décembre 2005, Lille Métropole a adopté son Programme Local de L'Habitat (P.L.H.) communautaire. Depuis le début du nouveau mandat communautaire et suite au grand débat logement de décembre 2008 ayant associé les villes et les différents acteurs du secteur, plusieurs étapes ont permis de préciser et de mettre en œuvre les objectifs.

Ainsi, la délibération cadre de la politique de l'habitat (n°08 C 0550 en date du 5 décembre 2008) fixe des objectifs ambitieux en matière de production de logements neufs et de mixité sociale afin de répondre aux besoins diversifiés des ménages de la Métropole.

Ce sont 30.000 logements neufs qui devront être ainsi produits à l'issue du mandat dont 30% de logements sociaux et très sociaux (dont 20% de logements très sociaux). Ces nouvelles règles de mixité sociale ont pour objectif d'homogénéiser la production de logement social et très social sur l'ensemble des territoires de Lille Métropole.

La délibération n° 09C0686 du 11 décembre 2009 a précisé les modalités de mise en œuvre de ces objectifs, en déclinant, notamment, la possibilité d'inscrire dans le P.L.U. des servitudes créées par la Loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE du 27 mars 2009), à savoir : les Servitudes de Mixité Sociale (S.M.S.) et les Servitudes de Taille de Logement (S.T.L.). Celles-ci permettent de délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logement qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale (article L123-1-16 du code de l'urbanisme).

Afin de rééquilibrer la production de logements locatifs sociaux, il est proposé d'inscrire une S.M.S. sur le territoire de la commune de Ronchin à l'exception des quartiers Comtesse de Ségur et Champs du Cerf. Dans les secteurs concernés par la S.M.S., une proportion minimum de 30% de logements locatifs sociaux dont 25% de logements très sociaux et 30% de SHON affectée à de l'accession sociale à la propriété conformes aux objectifs communautaires, sera appliquée à toute opération comportant un minimum de 17 logements ou au moins 1200 m<sup>2</sup> de SHON. En outre, la ville de Ronchin impose dans tout programme comprenant 3 à 14 logements : 33% de logements comportant au moins 3 pièces principales et dans tout programme comprenant au moins 15 logements : 30% minimum de logements comportant au moins 3 pièces principales et 20% minimum de logements comportant au moins 4 pièces principales.

En conséquence, les Commissions " URBANISME - AMENAGEMENT - VILLE RENOUVELEE " et " LOGEMENT " consultées, il est proposé au Conseil :

1) D'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme en vue d'inscrire la mise en œuvre d'une Servitude de Mixité Sociale et d'une Servitude de Taille de Logement sur la commune de Ronchin ;

2) De laisser à Madame la Présidente l'initiative de solliciter du Tribunal administratif la désignation d'un commissaire enquêteur, de soumettre cette modification à une enquête publique conformément aux articles L.123-10, L.123-13 et R 123-19 du code de l'urbanisme et de notifier le projet de modification, avant l'ouverture de l'enquête publique, à monsieur le Préfet, au Président du Conseil régional, au

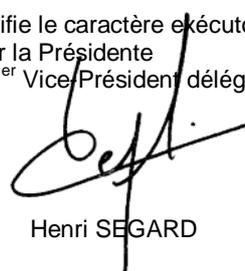
Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
 Pour la Présidente  
 Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué

  
 Henri SEGARD



Président du Conseil général, au Syndicat Mixte du schéma directeur ainsi qu'aux organismes mentionnés à l'article L121-4 du code de l'urbanisme.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte  
Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Henri SEGARD